Nations Unies S/2020/1180



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2020
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2514 (2020), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2021 et prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission, le présent rapport porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité entre le 1er septembre et le 30 novembre 2020, sur la situation humanitaire et celle des droits humains ainsi que sur les avancées réalisées par la Mission dans l'exécution de son mandat.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Le 20 octobre, à l'issue de longues délibérations retardées en partie à cause des restrictions liées à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud sont parvenues à une décision concernant l'attribution des postes faite dans les 79 comtés, conformément au ratio de partage des responsabilités défini dans l'Accord. Le 21 octobre, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, a invité les parties à présenter leurs candidats aux postes à pourvoir.

3. Neuf des dix gouverneurs nommés au cours du dernier trimestre ont repris leurs fonctions, mais tous les autres postes exécutifs et législatifs au niveau des États et des comtés restent vacants. L'impasse concernant la nomination du gouverneur du Haut-Nil persiste. Le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition a continué d'affirmer que le général de corps d'armée Johnson Olony était le seul candidat viable et a refusé d'envisager de nommer quelqu'un d'autre.

4. Le 27 octobre, des représentants du Mouvement démocratique national, du Parti démocratique fédéral et du Mouvement de libération du Soudan du Sud, tous trois membres de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, ont demandé à M. Kiir d'intervenir dans la nomination des représentants de l'Alliance dans la région de l'Équatoria. Le 15 novembre, ces partis et le Mouvement patriotique du Soudan du Sud ont accusé deux dirigeants de l'Alliance, Josephine Lagu et Joseph Bakosoro, de les avoir empêchés de participer aux réunions consacrées à la procédure de nomination dans l'Équatoria.

20-16135 (F) 111220 111220



Application de l'Accord revitalisé

5. Le 14 septembre, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a présenté le projet d'amendement constitutionnel n° 8 de 2020, qui visait à remédier aux changements apportés précédemment par le projet d'amendement constitutionnel n° 6 de 2020, lequel incorporait l'Accord dans la Constitution de transition. Aucun progrès n'a été constaté à ce jour.

6. Les réunions en présentiel de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont repris le 30 septembre. Le Président par intérim, le général de division Charles Tai Gituai, a demandé que l'Assemblée législative nationale provisoire soit reconstituée, que les Forces unifiées nécessaires soient diplômées et que le gouverneur du Haut-Nil soit nommé. Le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité a indiqué qu'il avait achevé l'élaboration des critères d'admissibilité, des programmes d'études et des cursus, créé 17 centres de formation dans tout le pays et fait en sorte que cinq centres dans la région de l'Équatoria soient prêts pour la remise des diplômes aux Forces unifiées nécessaires. Il a mis en évidence les problèmes opérationnels qui continuaient de se poser en raison du manque de financement. Le Conseil de défense conjoint a soumis quant à lui un rapport sur l'harmonisation des structures de commandement des organismes de sécurité, qui doit encore être approuvé par les responsables. Dans son rapport trimestriel d'octobre, la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée a noté que le cessez-le-feu permanent était globalement respecté, mais que les perturbations liées à la COVID-19, le manque de ressources, les affrontements intercommunautaires, le nombre croissant de défections et l'absence de volonté politique entravaient l'application de l'Accord. Lors d'une réunion tenue le 26 novembre, la Commission a notamment exhorté les parties à reconstituer immédiatement l'Assemblée et le Conseil des États et à respecter le quota de 35 % de femmes dans les institutions de transition.

7. Comme suite aux demandes formulées par la société civile et des organisations de femmes, la Secrétaire générale par intérim du Mouvement populaire de libération du Soudan, Jemma Nunu Kumba, a annoncé le 13 octobre que les postes restants attribués au parti seraient pourvus de façon à respecter le quota de 35 % de femmes. Jusqu'à présent, ce quota n'a été atteint que par le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (41 % de femmes) et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée (35 % de femmes). Le 17 novembre, Regina Joseph Kapa a été nommée Secrétaire générale par intérim du M/APLS dans l'opposition à la suite de la démission de Peter Tingo le 10 novembre. Ce dernier a motivé sa décision par l'échec du premier Vice-Président, Riek Machar. Fait remarquable, les deux principaux partis du pays sont aujourd'hui dirigés par des femmes.

Évolution du processus de paix

8. Des dissensions sont apparues au sein de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, qui ont entraîné la suspension de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud de la coalition le 25 septembre. Le 5 octobre, le Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan a également fait l'objet d'une suspension après avoir critiqué celle de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud. Du 9 au 12 octobre, la Communauté de Sant'Egidio a accueilli à Rome la quatrième série de pourparlers entre le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud. Les partis ont décidé de se réunir le 30 novembre pour poursuivre leurs négociations et s'engager de nouveau à respecter l'Accord de cessation des hostilités conclu en 2017 entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/Armée populaire de libération du

Soudan dans l'opposition. Par ailleurs, la participation de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a été examinée et une déclaration de principes a été signée.

9. Du 9 au 13 novembre, la Communauté de Sant'Egidio a organisé à Rome un atelier concernant l'intégration de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud dans le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. L'atelier devait permettre aux participants de se mettre d'accord sur les obligations qui incombaient aux signataires de l'Accord de cessation de hostilités et sur les modalités de travail à respecter dans le cadre du Mécanisme. Conformément à la Déclaration de Rome du 12 janvier 2020 sur le processus de paix au Soudan du Sud, les groupes armés de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, à savoir le Front de salut national, le Mouvement national sud-soudanais pour le changement et le Mouvement révolutionnaire démocratique uni, seront représentés sur un pied d'égalité dans toutes les structures du Mécanisme à partir de janvier 2021. L'Accord de cessation des hostilités interdit notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre et prévoit que les parties sont tenues de prendre des mesures spécifiques pour protéger les personnes vulnérables.

10. À la suite d'une réunion de ses dirigeants tenue le 14 novembre, l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud a décidé de se réunifier et a engagé un dialogue avec l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud en vue d'une réconciliation. Dans une déclaration du 18 novembre, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et la faction Vrai Mouvement populaire de libération du Soudan ont dit avoir décidé d'œuvrer en faveur du maintien de l'unité de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud et s'être rapprochés de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud dans l'optique d'une réunification.

Défections et changement d'allégeance entre les partis

11. Les défections ont continué à saper la confiance entre les partis et à mettre en péril l'application de l'Accord. Le 26 septembre, le M/APLS dans l'opposition a annoncé que le général de division Moses Lokujo, personnalité influente dans la région de Yei, avait fait défection pour rejoindre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Après sa défection, M. Lokujo aurait donné aux forces restantes du M/APLS dans l'opposition, y compris celles stationnées au centre d'entraînement de Moroto et dans une zone de cantonnement de Panyume, quatre jours pour quitter la région de Kajo Kaji. Des affrontements ont éclaté fin septembre entre les forces de M. Lokujo et le M/APLS dans l'opposition, puis à nouveau fin novembre, ce qui a conduit l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée à faire des déclarations, le 30 septembre et le 1er octobre respectivement, dans lesquelles elles ont condamné cette défection. En outre, le 26 novembre, la Commission a renouvelé ses graves préoccupations concernant l'augmentation des cas de défection de membres du personnel militaire et a chargé le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité d'enquêter sur les faits survenus à Moroto et de lui faire rapport à ce sujet.

12. D'autres défections ont suivi, dont celles du Gouverneur par intérim qui était affilié au M/APLS dans l'opposition, Anthony Fada Taban, de l'ancien porte-parole du M/APLS dans l'opposition à Bagari, Nichola Gabriel Adam, et du général de brigade Angelo Kumaiki, qui ont déclaré leur allégeance à M. Kiir. Le 4 novembre, un membre haut placé du M/APLS dans l'opposition, le général de brigade Simon Wieu Garang, a également démissionné, invoquant des désaccords avec le premier

Vice-Président Machar. Le 9 septembre, le général de corps d'armée Nicodemus Deng Aliir, ancien chef d'état-major du Mouvement démocratique national, a fait défection et rejoint les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le 12 octobre, neuf membres de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, dirigés par le général de division Nhial Tot, ont rallié les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le 23 octobre, le général Lokai Iko, commandant du Front de salut national à Kapoeta, et Lako Jada Kwajok, président du comité des relations internationales du Front, ont démissionné en raison de leur mécontentement à l'égard de la direction du Front.

13. Le 4 octobre, un membre éminent de l'opposition a informé les médias que 77 cadres politiques de la faction au pouvoir du Mouvement populaire de libération du Soudan avaient fait défection et rejoint le M/APLS dans l'opposition.

Activités menées et faits nouveaux survenus au niveau régional

14. Le 15 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a consacré sa 945e réunion à la situation au Soudan du Sud. Il s'est notamment déclaré profondément préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité et a exhorté le Gouvernement et les signataires à mobiliser les fonds nécessaires pour former, diplômer et déployer les Forces unifiées nécessaires.

15. Le 3 octobre, à Djouba, M. Kiir a présidé la cérémonie de signature de l'Accord de paix de Djouba entre le Gouvernement de transition au Soudan, le Front révolutionnaire soudanais et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi. Les chefs d'État de Djibouti, de l'Éthiopie, de la Somalie et du Tchad y ont assisté.

16. Les 28 et 29 octobre, le Soudan et le Soudan du Sud ont organisé une réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Celui-ci a réaffirmé son attachement total et indéfectible aux accords de coopération de 2012 et décidé notamment de procéder concrètement à la réouverture des points de passage de la frontière.

Autres faits importants d'intérêt national

17. La Conférence du dialogue national s'est tenue à Djouba du 3 au 15 novembre. Plus de 500 participants, dont la moitié étaient des femmes, y compris 274 organisations et représentants de femmes et de jeunes d'origine locale, ont débattu de questions liées à la gouvernance, à la sécurité, à l'économie et à la cohésion sociale. Le M/APLS dans l'opposition et le Mouvement démocratique national n'ont pas participé à la Conférence.

18. Le 16 septembre, M. Kiir a démis de ses fonctions le Ministre des finances, Salvatore Garang, et nommé Athian Diing Athian à sa place. Le 17 septembre, il a dissous le conseil d'administration de la Nile Petroleum Corporation et nommé un nouveau conseil, présidé par le Ministre des affaires présidentielles, Nhial Deng Nhial. Le 7 octobre, il a nommé Patrick Mugoya au poste de Commissaire général de l'Autorité nationale des impôts. Le 2 novembre, il a relevé de ses fonctions le Gouverneur de la Banque centrale du Soudan du Sud, Jamal Abdallah Wani, et nommé l'ancien Gouverneur Dier Tong Ngor à sa place.

Situation économique

19. La situation économique continue de se détériorer en raison du faible prix du pétrole, principale source des recettes d'exportation. Fin août, la Banque centrale a annoncé qu'elle avait épuisé ses réserves en devises et que les fonctionnaires accusaient environ cinq mois d'arriérés de salaires. La dépréciation de la livre sud-soudanaise a contribué également à l'inflation, sur fond de plaintes concernant l'augmentation croissante du prix des biens essentiels. Plusieurs mesures ont été

adoptées pour faire face à la crise, notamment la création par M. Kiir d'un Comité de gestion de la crise économique. Le processus budgétaire national pour 2020/21 a pris du retard et le montant des ressources budgétaires prévues par le Gouvernement pour 2020/21 fait apparaître un déficit supérieur à 50 % du budget prévisionnel de 1,3 milliard de dollars. On a continué de prendre des mesures d'aide au financement du déficit. En novembre, le Fonds monétaire international a débloqué 52,3 millions de dollars pour aider le Soudan du Sud à faire face aux conséquences de la COVID-19. Toutefois, on ignore encore comment le déficit sera financé.

III. Conditions de sécurité

20. Le cessez-le-feu permanent a continué d'être respecté dans la plus grande partie du pays. Dans l'ensemble, les atteintes à la sécurité ont diminué en raison des importantes inondations. Le manque croissant de moyens de subsistance dû à la détérioration de la situation économique causée par la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation des actes violents et criminels motivés par des raisons économiques, notamment des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre visant en particulier les jeunes filles : le nombre de mariages d'enfants forcés et de grossesses chez les adolescentes a considérablement augmenté. Les demandes d'emploi et la violence qui y est associée sont en hausse dans les États de l'Équatoria-Oriental, de Jongleï, des Lacs, de l'Unité et du Haut-Nil.

Région du Haut-Nil

21. Les incertitudes liées à la formation du gouvernement de l'État du Haut-Nil et les activités visant à saper la nomination de M. Olony sont à l'origine des attaques ciblées contre les dirigeants des Shilluk, qui auraient été menées par les Dinka Padang. L'attaque perpétrée le 22 octobre visait le chef suprême de Lelo et quatre autres chefs auxiliaires des Shilluk. En outre, il a été signalé le 2 novembre que deux membres des Shilluk avait été tués dans la ville de Malakal. Ces meurtres, auxquels s'ajoute celui de l'ancien procureur de la ville de Malakal en juillet, portent à trois le nombre de Shilluk tués récemment.

22. Les tensions entre le M/APLS dans l'opposition et les forces du général de division James Ochan ont été ravivées le 25 octobre à Maiwut, où les deux camps ont échangé des tirs. Les faits se sont produits lorsque des agriculteurs de la communauté des Cie-Waw, associés à Ochan, qui voulaient cultiver des terres situées au sud de Maiwut, ont été repoussés par des éléments du M/APLS dans l'opposition. Les agriculteurs sont revenus plus tard, sous l'escorte des soldats de M. Ochan.

23. Les demandes d'emploi sont réapparues à la fin du mois d'octobre et ont entraîné de violentes manifestations à Renk, de sorte que des travailleurs humanitaires ont été évacués après avoir été menacés par des jeunes. Ceux-ci ont vandalisé et incendié un entrepôt humanitaire qui stockait des médicaments et des vaccins essentiels. Des demandes et des menaces similaires ont été constatées à Malakal et à Bunj. Les jeunes locaux avaient l'impression qu'on leur enlevait leurs emplois pour les donner à des non locaux.

24. Mayom, dans l'État de l'Unité, est resté une zone de tension, théâtre d'attaques et de représailles impliquant des jeunes de la région armés qui s'étaient alliés aux forces gouvernementales. En septembre, plusieurs régions ont été attaquées par des jeunes armés venant du Ouarrap. L'une des attaques s'est soldée par la mort d'au moins dix personnes et le vol d'un important troupeau de bétail. Il s'agirait d'un acte commis en représailles d'une attaque antérieure commise par les Bul Nuer dans le Ouarrap. Les jeunes des deux camps se sont mobilisés pour lancer de nouvelles offensives. Le groupe originaire du Ouarrap chercherait par ailleurs à se soustraire à

l'opération de désarmement, de sorte que sa présence à Mayom pourrait perturber le désarmement envisagé dans l'Unité.

25. La situation dans le Jongleï est restée calme mais fragile depuis la série d'affrontements qui a opposé les Dinka et les Gawaar et Lou Nuer aux Murle dans la Zone administrative du Grand Pibor. Depuis lors, les jeunes combattants Dinka et Nuer se sont retirés de la Zone administrative du Grand Pibor et ont rejoint leurs communautés respectives. Des efforts ont continué d'être déployés aux niveaux national et local pour encourager le dialogue et la réconciliation entre ces communautés, mais les tensions intercommunautaires ne se sont pas dissipées, et les deux camps restent sur leurs gardes. Parallèlement, le conflit entre les Dinka, les Nuer et les Murle s'est apaisé, mais on a constaté une résurgence de la violence intra- et intercommunautaire dans la Zone administrative du Grand Pibor, liée aux luttes intestines entre Murle et aux vols transfrontaliers de bétail dans les collines du Maruwa, auxquels sont mêlés les Jie et les Toposa de l'Équatoria-Oriental voisin.

Région de l'Équatoria

26. Le Front de salut national est resté actif dans la région de l'Équatoria après avoir été chassé des grandes villes et des zones stratégiques par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition au cours des mois précédents. Nombre de ses activités consistaient en des embuscades et des vols le long des principaux axes d'approvisionnement, ainsi qu'en des enlèvements et des enrôlements lors d'affrontements avec les forces gouvernementales et celles du M/APLS dans l'opposition.

27. À la suite de la défection du général de division Lokujo, ses forces et celles du M/APLS dans l'opposition se sont affrontées les 28 et 29 septembre, chaque camp accusant l'autre d'avoir lancé les hostilités.

28. En Équatoria-Occidental, les tensions ont persisté le long de la frontière avec la République centrafricaine du fait des activités menées par des groupes armés des Ambororo et de l'ex-Séléka ainsi que de la mobilisation présumée de jeunes Azande recrutés pour combattre l'ex-Séléka sur le territoire de la République centrafricaine. Ces derniers auraient été engagés par un homme d'affaires de la République centrafricaine avec l'aide du général de division James Nando, ancien commandant du M/APLS dans l'opposition ayant fait défection pour rejoindre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en mars. Alors que la nomination du général de corps d'armée Alfred Futiyo au poste de Gouverneur de l'État de l'Équatoria-Occidental a continué de déplaire à certaines élites politiques et militaires des Azande, plusieurs personnalités politiques de ce groupe ethnique ont tenté de se mobiliser pour créer une zone administrative indépendante à Tamboura.

Région de Bahr el-Ghazal

29. Dans le Ouarrap, le comté de Tonj-Est est resté une zone de tension, de nouvelles violences au sein des Dinka ayant éclaté. Les 6 et 7 octobre, des affrontements ont éclaté entre des jeunes Luanyjang armés et une alliance formée de membres des Thiik et des Akok. Au moins dix personnes ont été tuées, un marché a brûlé et du bétail a été volé. Une attaque similaire a eu lieu le 30 octobre. Des heurts se sont également produits entre des Luanyjang et des Thiik, des Akok et des Jalwau en novembre, faisant quelque 16 morts et 48 blessés.

Conflits intercommunautaires

30. Les graves inondations subies par de grandes régions du pays, notamment dans les États de Ouarrap et des Lacs, ainsi que dans le Haut-Nil et le Jongleï, et les

restrictions des déplacements qui en ont résulté pour les éleveurs de bétail et les civils armés ont entraîné une diminution considérable des conflits intercommunautaires. Certains observateurs ont attribué la réduction de la violence aux inondations et à la présence possible de forces civiles de désarmement dans les États de Ouarrap et des Lacs. Malgré tout, les États de Ouarrap et de l'Unité ont encore été le théâtre de violences communautaires et de vols de bétail transfrontières au début de septembre. La violence intercommunautaire, déclenchée par le vol de bétail par des jeunes dans le sud du Ouarrap, a également fait des morts parmi les civils, tandis que, dans les Lacs, les conflits intercommunautaires ont persisté dans le centre et l'ouest de l'État. Cette violence des jeunes peut être attribuée à l'augmentation du montant de la dot, à la concurrence pour les pâturages et l'eau liée à l'arrivée de la saison sèche, ainsi qu'au chômage.

31. Les représailles entre Murle et Jie ainsi qu'entre Murle et Lou Nuer se sont poursuivies dans le Jongleï, mais à une échelle moindre en raison des graves inondations qui ont touché l'État. Ces dernières ont également entraîné le déplacement de civils, qui ont fui le Jongleï et les Lacs pour Mangala, dans le nord de l'Équatoria-Central. Le 23 septembre, le Gouvernement a déclaré que la ville de Mangala serait un site d'accueil pour personnes déplacées. Plusieurs autres groupes ethniques se disputant la région de Mangala, la MINUSS collabore avec les communautés locales pour empêcher l'apparition de conflits liés à l'arrivée d'un nombre sans précédent de civils nouvellement déplacés.

IV. Situation humanitaire

32. La situation humanitaire au Soudan du Sud est restée désastreuse en raison des inondations, des conflits armés et des violences intercommunautaires. Les violences dans l'Équatoria ont fait des victimes civiles et entraîné des déplacements, des arrestations arbitraires, des enlèvements, un harcèlement des travailleurs humanitaires et une interruption des opérations humanitaires. En Équatoria-Central, les affrontements armés ont forcé les civils à se réfugier en Ouganda et conduit à la suspension des opérations humanitaires, ce qui a eu des répercussions sur quelque 24 500 personnes.

33. Dans le Ouarrap, les combats intercommunautaires ont contraint quelque 18 000 personnes à fuir et fait des victimes civiles. Environ 1,6 million de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays, et 2,2 millions ont trouvé refuge dans 5 pays voisins. Depuis juillet, les fortes pluies et les inondations ont touché plus de 1 million de personnes supplémentaires dans 8 des 10 États et provoqué le déplacement de plus de 400 000 personnes. On a recensé plus de 19 000 réfugiés rentrés chez eux spontanément en septembre et octobre, ce qui porte le nombre de rapatriés à près de 110 000 pour 2020. Dans tout le pays, les communautés ont continué à souffrir de la faim en raison de l'insécurité alimentaire. L'insécurité, les conflits et les graves inondations ont eu des répercussions importantes sur les moyens de subsistance, entraîné une diminution de la production agricole et entravé l'accès aux marchés, en particulier pour les habitants des zones urbaines.

34. L'accès humanitaire s'est dégradé en raison de la poursuite des hostilités et des actes de violence répétés commis contre des travailleurs et des biens humanitaires.

35. En novembre, deux agents humanitaires sud-soudanais ont été tués dans des attaques distinctes à Pibor et à Canal et Pigi, dans le Jongleï, alors qu'ils fournissaient des services de nutrition essentiels. Ces attaques ont porté à neuf le nombre de travailleurs humanitaires tués cette année au Soudan du Sud, soit le triple par rapport à 2019. Au total, 124 travailleurs humanitaires ont perdu la vie depuis le début du conflit, fin 2013.

36. De nombreuses attaques contre des véhicules humanitaires clairement identifiés ont également été constatées, dont au moins neuf embuscades qui ont fait des blessés parmi le personnel humanitaire et endommagé des biens. À Renk et à Bentiu, les travailleurs humanitaires ont reçu des menaces directes liées aux pratiques en matière d'emploi. En octobre, un convoi maritime transportant des denrées alimentaires a été pris en embuscade par des acteurs armés dans les Lacs. Un navire transportant des marchandises a été coulé et trois membres de l'équipage ont été blessés par balle. Une personne, toujours portée disparue, est présumée morte. La résurgence du conflit armé dans certaines parties de l'Équatoria-Central a également eu des répercussions sur les opérations humanitaires.

37. Au total, 103 cas d'entrave à l'accès humanitaire ont été signalés entre septembre et novembre. En outre, 45 travailleurs humanitaires ont été déplacés pour des raisons de sécurité ou autres. La levée des restrictions applicables aux déplacements liées à la COVID-19 a facilité les déplacements à l'intérieur du pays, mais les travailleurs humanitaires sont toujours victimes de harcèlement et d'intimidation.

38. Entre janvier et septembre, plus de 6 millions de personnes ont reçu des services de protection et d'assistance vitale, soit 80 % de l'objectif révisé de 7,64 millions de personnes visées par le plan de réponse humanitaire de 2020, y compris celles ayant bénéficié des activités de lutte contre la COVID-19. Au 30 novembre, sur les 1,9 milliard de dollars des États-Unis demandés dans le cadre du plan de réponse humanitaire, 974 millions de dollars avaient été obtenus, dont plus de 30 millions provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence.

39. Les maladies telles que le paludisme, la rougeole et les infections transmises par l'eau ont continué de sévir pendant la saison des pluies. La présence de la poliomyélite dérivée d'une souche vaccinale a été confirmée dans les États de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental en octobre, deux mois après que l'Afrique a été déclarée exempte du virus poliomyélitique sauvage.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

40. La Mission a continué de lutter de manière globale contre les menaces qui pesaient sur les civils en mobilisant les grands dirigeants, en proposant des initiatives de règlement des conflits au niveau local et en étendant progressivement son dispositif de protection, ainsi qu'en apportant un appui aux programmes visant à renforcer la stabilité et à remédier aux facteurs de conflit. Les civils couraient notamment le risque d'être tués ou blessés, d'être enlevés ou de subir des violences sexuelles.

41. La MINUSS a continué de s'employer à rétablir la stabilité dans le Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor. Pour cela, elle s'est attachée en priorité à prendre des mesures complémentaires immédiates et à moyen terme pour prévenir et atténuer les nouvelles violences. Elle a ainsi facilité un dialogue entre les dirigeants des Dinka Bor, Lou Nuer et Murle à Djouba, mené par le Gouverneur de Jongleï et l'Administrateur en chef de la Zone administrative du Grand Pibor, à l'issue duquel il a été convenu de renforcer les échanges au niveau local. Elle a également fourni un appui fonctionnel au Comité de haut niveau, dirigé par le Vice-Président, James Wani Igga, de sorte à mettre fin aux violences intercommunautaires dans le Jongleï et la Zone administrative du Grand Pibor. En outre, elle unira ses forces à celles des autres entités des Nations Unies et à celles de deux organisations non gouvernementales

internationales dans le cadre d'un programme interinstitutions de lutte contre la violence locale, financé par le fonds d'affectation spéciale pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience, qu'elle gère conjointement avec l'Équipe de pays des Nations Unies. S'adressant aux jeunes et à d'autres groupes marginalisés, ce projet vise à faire dialoguer les communautés, l'objectif étant de cerner les causes profondes des conflits et d'élaborer des mesures permettant de réduire la violence et de renforcer l'application du principe de responsabilité.

42. En parallèle, la MINUSS a mené des patrouilles dans les principales régions touchées par la violence, en particulier dans l'État de Jongleï. En Équatoria-Occidental, où l'on a signalé une hausse de la criminalité et du nombre d'enrôlements forcés au Front de salut national, la Mission a mis en place des bases opérationnelles temporaires pour répondre aux nouvelles menaces. Elle a également renforcé sa présence en Équatoria-Central, à la suite des affrontements qui s'y sont déroulés fin septembre, et dans le Ouarrap, du fait de l'intensification des violences communautaires et des attaques menées par des jeunes contre des communautés le long de la route reliant Wau à Kawajena et Tonj. En outre, elle a effectué des patrouilles dans les zones de retour, notamment dans la région de Malakal, à Akobo et à Uror dans le Jongleï, ainsi qu'à Lainya et à Yei en Équatoria-Oriental, de sorte à créer des conditions propices à la réinstallation. Comme suite aux demandes émises par diverses autorités et par des représentants locaux, le Service de la lutte antimines a procédé à l'élimination d'engins explosifs dans des complexes résidentiels, le long de routes et dans des villages situés dans la région de l'Équatoria et dans les États des Lacs, de l'Unité, du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal occidental.

43. Afin de favoriser l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud au niveau local, la gestion des conflits locaux, la réconciliation et la cohésion sociale, la MINUSS a organisé 25 ateliers, dialogues de proximité, campagnes de paix et activités de diffusion des dispositions des accords de paix locaux et nationaux, ainsi que des activités de renforcement des capacités à l'intention des autorités coutumières, des femmes et des jeunes. Au total, 1 971 personnes (dont 800 femmes) ont bénéficié de ces activités.

44. S'appuyant sur le plan d'action décrit dans mon rapport sur la planification future des sites de protection des civils au Soudan du Sud (S/2019/741), et dans l'objectif d'étendre le dispositif de protection dans les zones de tension en proie aux violences, la Mission a continué d'œuvrer pour que les sites de protection de civils deviennent des camps de déplacés placés sous l'autorité du Gouvernement, conformément au chapitre III de l'Accord et sur la base d'évaluations complètes des risques de sécurité. Durant la période considérée, les sites de Bor, Wau et Djouba sont officiellement devenus des camps de déplacés. La Mission continuera de s'acquitter du mandat qui lui a été confié d'assurer la protection des civils, notamment en effectuant des patrouilles à proximité des anciens sites de protection des civils. Elle aidera également le Gouvernement à assumer ses responsabilités, en particulier dans le cadre de l'assistance qu'elle apporte à la Police nationale sud-soudanaise. Elle continuera en outre à faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans les camps et conservera des forces de réaction rapide prêtes à être déployées en cas d'urgence.

45. La transformation des trois sites est le résultat de la coordination étroite et de la planification conjointe des activités entre la Mission et les partenaires humanitaires intervenant dans ces sites, ainsi que des nombreux échanges avec les parties prenantes concernées, notamment les autorités de Djouba et des États, les forces de sécurité, la police et les représentants des personnes déplacées. Dans chaque cas, la Mission a signé un mémorandum d'accord avec le gouverneur de l'État concerné pour que celui-ci s'engage à garantir la sécurité et la protection des déplacés dans les camps.

À Bor et à Wau, elle a également facilité des échanges directs entre les déplacés et les gouverneurs afin de renforcer le climat de confiance. En outre, avec l'aide de ses partenaires, elle a appuyé la rédaction d'un accord sur la coexistence pacifique à Djouba entre les communautés de déplacés dans les sites et les communautés d'accueil voisines.

46. Le 5 octobre, dans le cadre des efforts visant à aider les autorités à assumer leurs responsabilités en matière de maintien de l'ordre dans les nouveaux camps de déplacés, la chef de la police de la MINUSS a signé un accord sur la coordination opérationnelle avec la Police nationale sud-soudanaise. Cet accord autorise le déploiement de la police des Nations Unies dans les postes de police situés près des nouveaux camps de déplacés, le but étant de continuer à renforcer les moyens dont dispose la police de proximité grâce, notamment, à un appui logistique, une assistance technique et des activités de formation, de coaching, de mentorat et de suivi, et à la conduite de patrouilles coordonnées.

47. Sur la base des transitions réussies et des enseignements qui en ont été tirés, les efforts se poursuivent de manière tout aussi inclusive et concertée pour préparer la transformation des autres sites de protection des civils à Bentiu et Malakal, qui accueillent 130 458 personnes.

48. La transformation des sites de protection des civils a eu des retombées positives en matière de sécurité, ce qui permettra à la composante militaire de réduire progressivement le nombre d'agents en tenue et d'assurer une meilleure projection de forces pour protéger les civils avec plus de mobilité, de robustesse, d'agilité et de souplesse. Les recommandations attendues de l'examen stratégique indépendant, parallèlement au renforcement prévu de la composante État de droit de la MINUSS et à la reconfiguration de l'expertise policière actuelle, permettront à la Mission d'améliorer encore l'appui technique et consultatif qu'elle apporte aux acteurs nationaux afin de rétablir la chaîne de justice pénale au niveau national et de garantir le respect de l'état de droit, ce qui contribuera à la création d'un environnement protecteur et renforcera la capacité du Gouvernement de protéger les civils.

49. De même, la police des Nations Unies a continué d'étendre son dispositif de protection et sa présence au-delà des sites de protection des civils. Elle a mené 661 patrouilles destinées à renforcer la confiance et la sécurité, 64 patrouilles de courte durée, 2 patrouilles de longue durée, 11 patrouilles aériennes dynamiques et 536 patrouilles de grande visibilité, soit un total de 1 274 patrouilles, qui tenaient toutes compte des questions de genre.

50. La MINUSS a effectué quant à elle 21 472 patrouilles, dont 1 163 patrouilles de courte durée, 166 patrouilles de longue durée, 127 patrouilles aériennes dynamiques et 28 patrouilles fluviales. Au total, 5 399 patrouilles ont été menées dans les sites de protection de civils et alentour.

État de droit et application du principe de responsabilité

51. La MINUSS a continué d'appuyer l'adoption de mesures nationales d'application du principe de responsabilité pour les cas d'atteintes à la sécurité dans les sites de protection des civils. Un total de 27 personnes suspectées d'être responsables de graves atteintes à la sécurité dans ces sites ont été placées dans des centres de détention de la MINUSS. La Mission a déféré neuf personnes aux autorités nationales pour enquêtes et poursuites. Elle a également coordonné son action avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins du déploiement de missions d'évaluation et d'audiences foraines à Malakal, qui s'est poursuivi.

52. Le 25 novembre, la MINUSS a prêté son concours à la direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple en vue du déploiement d'une équipe composée de juges, de procureurs et de défenseurs à Bor et à Bentiu, qui sera chargée d'examiner et de réduire l'arriéré des affaires concernant des suspects détenus dans les prisons militaires.

53. À des fins de réduction de la violence liée aux migrations dans les États de Ouarrap et du Bahr el-Ghazal occidental, la MINUSS, en coordination avec d'autres partenaires, a continué de faire progresser l'exécution d'un projet financé par le fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la réconciliation, la stabilisation et la résilience. Plus précisément, elle a établi les conditions générales de planification et de préparation qui présideront à la création d'une audience foraine spéciale. En plus d'instruire des affaires criminelles, cette audience servira de mécanisme d'intervention rapide dans les points chauds, où elle permettra de favoriser l'application du principe de responsabilité dès le début des violences et d'apaiser les tensions durant la saison migratoire qui est sur le point de commencer.

54. Le 24 novembre s'est engagée une consultation intégrée de haut niveau visant à sensibiliser les dirigeants de chaque composante judiciaire des deux États, à prendre leurs avis sur l'audience foraine spéciale et à obtenir leur assentiment quant à la constitution d'une équipe spécialisée.

55. En parallèle, du 14 octobre au 18 novembre, la MINUSS a engagé des consultations dans les États du Bahr el-Ghazal occidental et de Ouarrap pour sensibiliser les groupes de population et recueillir leurs avis sur l'audience foraine spéciale et dans d'autres domaines où des améliorations pourraient remédier aux problèmes rencontrés lors de la précédente migration. Ces consultations serviront de cadre à une conférence interétatique propre à faciliter la conclusion d'un accord entre les représentants des États qui visera à améliorer les mécanismes d'encadrement et de pacification de la migration, et elles feront office, dans tous les États, de vaste dispositif de sensibilisation aux modalités et au fonctionnement de l'audience foraine spéciale.

56. À la suite d'un premier examen sur dossier du régime de droit pénal au Soudan du Sud, la MINUSS prête son concours à la Commission d'examen du droit sud-soudanais en vue de la formation d'un groupe de travail technique qui sera chargé de passer en revue et de valider les propositions d'amendements de la loi relative au Code de preuve (2006), de la loi relative au Code pénal (2008) et de la loi relative au Code de procédure pénale (2008). Cet examen consultatif est conduit pour que le pays améliore sa conformité aux normes et bonnes pratiques internationales et régionales et harmonise tous les droits pénaux nationaux. La MINUSS, en coordination avec le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de l'aide sociale, a continué d'œuvrer à l'élaboration d'un projet relatif au droit de la famille, qui a fait l'objet d'une réunion entre parties prenantes le 11 novembre.

B. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits humains

57. La MINUSS a recensé 134 faits délictueux ayant eu des conséquences préjudiciables pour les droits humains et la protection de la population, dont des exécutions arbitraires, des enlèvements, des violences sexuelles liées aux conflits, des arrestations et détentions arbitraires (dont des cas de détention par procuration), des faits de torture et de mauvais traitements, des cas de recrutement militaire forcé ou encore des cas de pillage ou de destruction de biens civils, qui ont fait au moins 212 victimes civiles (126 morts et 86 blessés), dont au moins 27 femmes et 19 enfants.

Parmi ces actes, 73 ont été imputés à des groupes d'autodéfense, 10 au M/APLS dans l'opposition, huit aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, neuf au Front de salut national, sept à la police nationale sud-soudanaise, cinq au Service national de sécurité, un aux forces unifiées nécessaires, un au personnel commun aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à la police nationale sud-soudanaise et aux services pénitentiaires nationaux sud-soudanais, et un à des heurts entre le Front de salut national et le M/APLS dans l'opposition. Les responsables de 19 autres faits n'ont pas encore été identifiés.

58. Après une montée de la violence organisée à l'échelle infranationale et les atteintes aux droits humains associées qui ont été signalées entre mai et la mi-août, les actes de cette nature recensés durant la période considérée ont été ramenés en nombre à des niveaux comparables à ceux de la période équivalente en 2019, ce qui est probablement dû essentiellement aux fortes pluies et inondations qui ont touché les régions dans lesquelles sévissent les violences de ce type. Il n'en reste pas moins que des groupes d'autodéfense lourdement armés ont continué de faire des ravages dans l'État des Lacs et l'État de Ouarrap. Une hausse alarmante d'enlèvements de civils par le Front de salut national et d'autres éléments armés, essentiellement à des fins de recrutement militaire forcé, a également été signalée dans le comté de Yei (Équatoria-Central). Autre fait inquiétant, des violations ont été commises dans la région de Tonj (État de Ouarrap), dans le cadre de la campagne de désarmement forcé conduite par le Gouvernement.

59. La MINUSS a continué de recevoir des signalements d'actes de censure, de harcèlement et d'arrestation et de détention arbitraires commis par le Service national de sécurité contre des journalistes, des militants et d'autres civils ayant critiqué le Gouvernement ou exprimé des opinions dissidentes. Durant la période considérée, au moins cinq journalistes ont été arrêtés et détenus arbitrairement du fait de leurs activités professionnelles.

60. L'application de la peine de mort a continué d'être un motif de préoccupation, particulièrement en raison de garanties insuffisantes s'agissant du respect de la légalité et du droit à un procès équitable. Une exécution a été rapportée durant la période considérée, ce qui porte à trois le nombre total d'exécutions confirmées en 2020. Durant cette même période, cinq personnes détenues dans le quartier des condamnés à mort ont été relâchées, après que des intervenants de la société civile ont fait appel des jugements rendus.

61. Au début de septembre, un tribunal militaire de district ouvert dans le comté de Yei en juillet a annoncé que 26 soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple avaient été condamnés pour leur participation à divers faits délictueux commis dans les comtés du sud de l'État de l'Équatoria-Central, pour la plupart entre 2019 et 2020. Parmi ces soldats, 13 ont été accusés de viol et quatre de tentatives de meurtre ayant causé de graves blessures. En divers lieux, des tribunaux civils ont condamné un soldat des Forces sud-soudanaises pour meurtre et quatre membres de la police nationale sud-soudanaise, trois membres de l'APLS dans l'opposition et un membre du personnel des Forces sud-soudanaises pour des crimes sexuels commis contre huit fillettes.

62. La MINUSS a procédé à 22 évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, préalablement à des déplacements et à la fourniture d'une aide matérielle à des forces de sécurité non onusiennes en vue d'appuyer la mise en œuvre du processus de paix.

Les enfants et les conflits armés

63. Le nombre d'enfants victimes de violations graves a baissé, passant de 55 à 23 (12 garçons, 10 filles et un enfant de sexe inconnu).

64. Il a été confirmé que huit garçons avaient été victimes de recrutement forcé et utilisés ; cinq filles avaient subi un viol ; cinq enfants (deux garçons et trois filles) avaient été enlevés ; cinq enfants (trois garçons, une fille et un enfant de sexe inconnu) avaient été tués ou mutilés (deux enfants tués et trois enfants mutilés). Des cas d'utilisation militaire d'écoles (deux) et d'hôpitaux (un) par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été confirmés. Les enfants ont été plus nombreux à être touchés par ces violences dans les États suivants : Équatoria-Central (sept filles), Équatoria-Occidental (six garçons et une fille), Ouarrap (un garçon, une fille et un enfant de sexe inconnu), Équatoria-Oriental (deux garçons), Jongleï (un garçon), Lacs (un garçon), Unité (un garçon) et Bahr el-Ghazal occidental (une fille).

65. Les forces de sécurité gouvernementales ont commis neuf violations contre des enfants (quatre garçons et cinq filles), dont sept ont été imputées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (quatre garçons et trois filles) et deux au Service national de sécurité (deux filles). Le M/APLS dans l'opposition a commis des violations contre huit enfants (cinq garçons, deux filles et un enfant de sexe inconnu) et le Front de salut national contre trois filles, d'autres violations contre trois garçons, dont deux ont été mutilés par des restes explosifs de guerre et un enlevé par un groupe inconnu, étant demeurées non imputées. Une attaque contre un centre de soins de santé a été imputée au M/APLS dans l'opposition, mais la responsabilité de trois cas de déni d'accès humanitaire n'a pas encore été déterminée.

66. L'équipe spéciale de surveillance et d'information a contribué à la mise en place de six comités techniques au niveau des États, dans l'Équatoria-Central, le Jongleï, l'Équatoria-Occidental, le Bahr el-Ghazal septentrional, les Lacs et l'Unité. Ces comités constituent les principales structures chargées de superviser au niveau des États l'application après signature du plan d'action global visant à faire cesser et à prévenir toutes les violations graves contre les enfants perpétrées par les forces et les groupes armés.

Violences sexuelles liées aux conflits

67. La MINUSS a continué de constater un nombre inquiétant d'actes de violence sexuelle commis par les parties au conflit, les milices locales et d'autres éléments armés impliqués dans des violences locales entre communautés. La Mission a confirmé 12 faits de violence sexuelle liée aux conflits, qui ont fait 15 victimes, dont neuf filles. Ces victimes, âgées de 14 à 45 ans, ont subi des violences telles que le viol (6), le viol collectif (5), le dénudement forcé (2) et la tentative de viol (2). Ces actes ont été imputés au M/APLS dans l'opposition (2), à la police nationale sud-soudanaise (2), aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (1), au Service national de sécurité (2), aux forces dirigées par Joseph Dongo, ancien commandant et général de division du M/APLS dans l'opposition (1), à des groupes d'autodéfense (2) et à des éléments armés non identifiés (2).

68. La MINUSS a recensé 14 actes supplémentaires de violence sexuelle liée aux conflits, qui ont été commis avant la période considérée contre 41 personnes, dont trois filles. Cinq actes ont été imputés à des groupes d'autodéfense, trois à des éléments armés non identifiés, trois aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, un au M/APLS dans l'opposition, un au Front de salut national et un au Service national de sécurité. Il est à noter que les groupes d'autodéfense dans l'État de Jongleï ont été responsables de 63 % des violences sexuelles liées aux conflits.

69. Le 18 septembre, le Front de salut national a publié unilatéralement un communiqué dans lequel il déclarait qu'il était déterminé à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et à collaborer étroitement avec les Nations Unies pour les prévenir. Les 20 et 21 octobre, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont lancé un nouveau programme standard de formation à la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, lors d'une session organisée à l'intention de 25 de ses instructeurs, dont trois femmes, qui s'est déroulée à Djouba avec l'assistance technique de la MINUSS. Un comité composé de représentants des Forces sud-soudanaises, du M/APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et du Ministère de la défense a tenu sa première réunion le 27 octobre, afin d'examiner la question de la création des forces unifiées nécessaires et de se pencher, en particulier, sur le regroupement des plans de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits armés des Forces sud-soudanaises et du M/APLS dans l'opposition. Il est prévu que le plan unifié soit lancé avant la fin de 2020.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

70. Continuant d'apporter son aide aux partenaires humanitaires, la MINUSS a effectué 66 patrouilles de longue durée et 1 163 patrouilles de courte durée à travers le pays, afin de faciliter l'acheminement de l'aide et de protéger le personnel humanitaire, notamment par la création de bases opérationnelles temporaires. La Mission a également fourni des services de protection à 112 missions intégrées, permettant l'accès à des zones à haut risque. Elle a en outre effectué 982 patrouilles visant à protéger les convois et les partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales.

71. Le Service de la lutte antimines a satisfait aux demandes d'organisations internationales concernant des opérations de levé et d'élimination d'engins explosifs ; il a ainsi fourni son appui pour neutraliser un site et permettre la construction d'un pôle humanitaire à Kodok (État du Haut-Nil). À la demande du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, une école primaire située à Bentiu (État de l'Unité), sur une ancienne zone de cantonnement, a fait l'objet d'un examen, et à Gumuruk (État de Jongleï), une zone de largage a été neutralisée pour permettre au Programme alimentaire mondial d'acheminer des vivres à des personnes en situation de détresse à la suite d'inondations.

72. Le Service a déployé 17 équipes, qui ont procédé à des levés et mené des opérations de neutralisation sur 513 190 mètres carrés de terrain, au cours desquelles 12 381 engins explosifs et 26 360 cartouches pour armes légères ont été détruits.

D. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et à la mise en œuvre du processus de paix

73. Le Représentant spécial et ses adjoint(e)s ont continué d'offrir leurs bons offices, entrant en contact avec les parties et les acteurs intéressés pour chercher des solutions à des questions essentielles encore non réglées et pour que l'application de l'Accord revitalisé continue de progresser. Le Représentant spécial a engagé le dialogue avec M. Kiir, le Premier Vice-Président Machar et les quatre autres Vice-Présidents pour promouvoir l'application sans délai de l'Accord. Dans le cadre de sa participation active aux délibérations de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, il a exhorté les parties

à poursuivre sur leur lancée, la MINUSS ayant également continué d'offrir à celles-ci un soutien logistique.

74. La MINUSS a continué d'organiser des activités visant à élargir l'espace civique et politique, ainsi qu'à poser les bases d'une application durable de l'accord de paix. Avant que ne commence le processus d'élaboration de la constitution, tel que le prévoit l'Accord, les 13 et 14 octobre, la MINUSS, le PNUD, ONU-Femmes et IDEA International ont organisé un atelier destiné aux femmes dirigeantes portant sur leur participation à ce processus permanent. Des dirigeantes politiques venues de la Gambie, du Kenya et de l'Ouganda ont partagé leurs points de vue sur les processus d'élaboration de la constitution qui étaient en cours dans leurs pays respectifs. Les mêmes partenaires ont organisé une séance similaire à l'intention des hauts responsables politiques les 18 et 19 novembre, durant laquelle la Ministre de la défense, Angelina Teny, et le Ministre des techniques de l'information et de la communication et des services postaux, Michael Makuei Lueth, ont formulé des observations.

75. Les 28 et 29 octobre, la MINUSS, le Ministère des affaires fédérales et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ont organisé un atelier consultatif pour examiner le processus de développement d'un cadre directeur du fédéralisme et achever la mise au point de ce dispositif.

76. En partenariat avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, la MINUSS a facilité les travaux menés par le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, dans le cadre d'un atelier qui s'est déroulé à Djouba les 23 et 24 novembre pour appuyer la présentation de l'évaluation stratégique de la sécurité requise par l'Accord et pour établir les documents relatifs au secteur de la sécurité correspondants.

77. La MINUSS a animé sept programmes radio abordant d'importantes questions telles que, entre autres, les responsabilités incombant aux partis politiques dans l'édification de l'État, la réponse à la crise économique, le renforcement de la participation de la société civile et la reconstitution des administrations des États fédérés. Cette programmation a contribué à ouvrir un espace politique, à interroger les diverses parties prenantes sur leurs vues concernant les thèmes abordés et à intensifier le dialogue entre les responsables politiques et la population, de même qu'elle a concouru à la diffusion d'informations pratiques et fiables sur l'accord de paix et le processus de paix.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

78. En dépit de la poursuite du dialogue engagé par la MINUSS avec les partenaires et les parties intéressées en vue de promouvoir la mise en œuvre des dispositions relatives à l'égalité des sexes figurant dans l'Accord, les progrès accomplis à cet égard sont restés limités faute de volonté politique d'atteindre un quota de 35 % de femmes. La Mission a plaidé en faveur d'une participation réelle des femmes à tous les forums et séminaires qu'elle contribuerait à organiser. Des stages de formation axés sur les compétences et le renforcement des capacités, tels que ceux consacrés à la communication et aux fonctions de direction, ont visé à donner plus de poids aux contributions des femmes aux divers processus de paix.

79. La Mission, en collaboration avec d'autres partenaires du système des Nations Unies, fournit un appui technique à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion dans la conduite d'une évaluation des besoins liés au genre axée sur les ex-combattants, ainsi que la collecte de données sur d'anciennes combattantes et sur les moyens nécessaires à la programmation. La Mission a

contribué à la formation de la police dans des domaines tels que l'égalité des genres, les femmes et la paix et la sécurité, la violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, et elle continue de mener des activités de sensibilisation au niveau local pour promouvoir des mesures de prévention et d'atténuation tenant compte des questions de genre, notamment pour lutter contre la violence familiale dans le contexte de la COVID-19.

80. En partenariat avec le PNUD et ONU-Femmes, la MINUSS a prêté son concours, sous forme de conseils et d'une assistance techniques, au lancement du projet relatif à la prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a eu lieu à Djouba les 12 et 13 novembre. Ce projet est destiné à appuyer le processus de réforme en facilitant la participation des femmes et des groupes marginalisés à l'élaboration des lois, politiques et pratiques du secteur de la sécurité. Aux fins de la participation des femmes et de la promotion d'une réforme tenant compte des questions de genre, la Mission a animé un stage consacré aux enseignements tirés de l'expérience, qui a traité de la mise en œuvre de stratégies ad hoc au Canada, aux Fidji et en Inde, ainsi que dans d'autres contextes de maintien de la paix.

81. La Mission a également organisé des manifestations pour commémorer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui s'attache à mettre l'accent sur l'intégration et la participation des femmes aux processus de paix.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

82. Au 30 novembre, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 662 personnes, dont 883 membres du personnel recruté sur le plan international (245 femmes, soit 27,7 %), 1 384 membres du personnel recruté sur le plan national (198 femmes, soit 14,3 %) et 395 Volontaires des Nations Unies (156 femmes, soit 39,5 %).

83. À la même date, l'effectif des services de police de la Mission se composait de 1 627 personnes (sur l'effectif autorisé de 2 101 membres), dont 522 policiers hors unités constituées (166 femmes, soit 31,8 %), 1 140 membres d'unités de police constituées dans six unités déployées (251 femmes, soit 24,1 %) et 65 agents de l'administration pénitentiaire (19 femmes, soit 29,2 %).

84. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 14 684 personnes : 233 officiers militaires de liaison (46 femmes, soit 19,2 %), 422 officiers d'état-major (81 femmes, soit 19,2 %) et 14 029 membres des contingents (677 femmes, soit 4,8 %).

85. Des séances d'information et des stages de formation des formateurs portant sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, notamment la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ont été organisées à l'intention de 406 membres du personnel de la MINUSS et du personnel associé. Des séances de remise à niveau portant sur le même sujet ont en outre bénéficié à 383 autres membres du personnel de la Mission. Une formation aux normes de conduite des Nations Unies a été dispensée de manière indirecte à 1 973 membres des contingents.

86. Une visite consacrée à la gestion des risques et à la communication a été effectuée sur le terrain, à Yambio. En dépit des difficultés liées à la COVID-19, des contacts réguliers ont été maintenus avec les bureaux locaux. Avec l'aide des partenaires, les risques d'inconduite, plus particulièrement l'exploitation et les

atteintes sexuelles, ont continué d'être évalués et les activités de remédiation ont été revues selon que de besoin pour éliminer les risques identifiés.

87. Conformément à la politique applicable, toutes les informations relatives aux manquements ont été traitées dans les délais voulus. Durant la période considérée, 15 allégations de faute ont été enregistrées dans le Système de suivi des fautes professionnelles, dont une portait sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutes les victimes identifiées d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont continué de recevoir une aide de la part de la spécialiste hors classe des droits des victimes en fonction dans la Mission.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

88. La MINUSS a enregistré 79 violations de l'Accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, contre 36 durant la période couverte par le précédent rapport. Sur ce nombre, 69 ont été liées aux mesures de restriction de la liberté de circulation imposées par le Gouvernement, qui ont gêné la Mission dans l'accomplissement de son mandat.

89. Les patrouilles de la Mission se sont heurtées dans tout le pays à des dénis d'accès, dont le nombre a augmenté de manière exponentielle. Cette augmentation s'explique par le fait que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des Forces sud-soudanaises de défense du peuple impose une nouvelle condition, selon laquelle tous les documents communiquant les informations et les garanties de sécurité aérienne relatives aux patrouilles terrestres et aériennes effectuées par la Mission doivent être approuvés par le bureau central à Djouba. Cette disposition supplémentaire a allongé les délais, ce qui a contraint la Mission soit à reporter soit à annuler un grand nombre des patrouilles prévues.

90. Il est à noter qu'en trois occasions, les patrouilles de la MINUSS qui ont été déployées de Djouba à Lobonok, dans l'État de l'Équatoria-Central, à la suite d'affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national, pour installer une base opérationnelle temporaire, dissuader les violences et protéger les civils, se sont heurtées à un déni d'accès de la part du personnel du Service national de sécurité à l'extérieur de Djouba. En octobre, des patrouilles de reconnaissance terrestres et aériennes se sont vu à maintes reprises refuser l'accès à diverses zones de l'Équatoria-Occidental en raison d'une approbation tardive ou d'un rejet des documents susmentionnés par le bureau central du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance à Djouba. En outre, le bureau local du Mécanisme à Yambio a refusé d'avaliser les garanties de sécurité aérienne concernant les vols prévus par la Mission pour octobre, alors même qu'elles avaient été approuvées par le bureau central à Djouba.

91. La MINUSS a établi des contacts avec de hauts responsables et les commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, mettant l'accent sur le fait qu'au titre de l'accord sur le statut des forces, la Mission communiquait au Gouvernement des informations sur ses patrouilles à des fins de coordination, mais n'était pas tenue d'obtenir l'autorisation d'exécuter les tâches dont elle était chargée. Il n'en reste pas moins que le personnel de la sécurité du pays continue de barrer l'accès aux patrouilles de la MINUSS.

92. On ne sait toujours rien du sort de deux membres du personnel recrutés sur le plan national arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, les autorités n'ont pas autorisé la Mission à leur rendre visite et n'ont fourni aucune information sur leur situation.

93. Quelques progrès ont été notés pour ce qui est de l'arriéré des demandes de visa concernant le personnel de la MINUSS, mais les activités de la Mission ont pâti de retards récurrents dans l'approbation des demandes individuelles de visa concernant le personnel en tenue.

94. La MINUSS continue d'informer le Gouvernement des violations commises en rédigeant des notes verbales et dans le cadre d'un échange régulier avec les autorités. Un tableau mensuel des incidents préparé à l'intention du Conseil de sécurité a été également communiqué au Gouvernement.

VIII. Évaluation de la performance des composantes militaires

95. Un nombre limité d'évaluations ont été réalisées en raison des mesures de prévention et d'atténuation liées à la COVID-19. Les évaluations de cinq unités, couvrant la compréhension du mandat et l'accompagnement, le commandement et le contrôle, la formation et la discipline, le soutien logistique et la santé, ont été soumises au Siège de l'ONU. Elles concernaient quatre bataillons d'infanterie et une unité médicale de niveau II, dont les performances ont été jugées satisfaisantes dans l'ensemble. Certaines unités ont respecté les bonnes pratiques telles que la mise en place de mesures de prévention de la COVID-19, la participation des femmes à toutes les tâches opérationnelles et, pour l'une d'entre elles, le souci de dispenser régulièrement une formation à l'évacuation sanitaire primaire. Chacune a reçu des recommandations spécifiques tendant à l'amélioration de sa performance, formulées dans des plans de mise à niveau, l'objectif étant de continuer d'accroître les gains d'efficience.

96. Deux unités de police constituées ont été évaluées, la performance de l'une comme de l'autre ayant été jugée satisfaisante. Il est ressorti des inspections qu'elles étaient dotées d'excellentes capacités de commandement et de contrôle, qu'elles se conformaient à une forte discipline et qu'elles avaient pris toute une série de mesures pour lutter contre la COVID-19.

IX. Observations et recommandations

97. Je prends acte des progrès graduels accomplis dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et considère l'accord relatif à l'attribution de portefeuilles au niveau des États et des comtés comme une évolution positive. Je félicite le Président, Salva Kiir Mayardit, et les parties d'avoir franchi cette étape importante. Toutefois, les principaux indicateurs de mise en œuvre de la paix continuent d'accuser du retard, et j'exhorte donc les parties à redoubler d'efforts pour nommer rapidement les fonctionnaires qui seront en charge des portefeuilles approuvés, pour reconstituer l'Assemblée législative nationale provisoire, pour assurer la participation réelle des femmes, pour trouver un règlement concernant la nomination du gouverneur de l'État du Haut-Nil et pour s'attaquer à d'autres tâches essentielles en suspens.

98. Je salue le rôle essentiel que joue l'Autorité intergouvernementale pour le développement en encourageant le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à progresser et je demande à nouveau que soit nommé(e) un(e) président(e) permanent(e) à la tête de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée.

Je loue l’action du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine qui apporte un soutien sans faille au Soudan du Sud et s’efforce de contribuer à la mise en œuvre de l’Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

99. J’accueille avec satisfaction l’engagement pris par le Mouvement populaire de libération du Soudan de se conformer au quota de 35 % de femmes, mais je reste préoccupé par le non-respect jusque-là des dispositions relatives à l’égalité des sexes figurant dans l’Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, comme le montre la désignation des gouverneurs dans les États. Je demande à nouveau à toutes les parties d’appliquer pleinement ces dispositions, notamment en ce qui concerne la nomination à toutes les fonctions administratives dans les États et au niveau local et la reconstitution de l’Assemblée législative nationale provisoire.

100. Je félicite les parties de continuer de respecter le cessez-le-feu mais je reste préoccupé par les opérations que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l’opposition mènent contre l’Alliance des mouvements d’opposition du Soudan du Sud et vice versa, et par le climat d’insécurité qui continue d’avoir de terribles conséquences pour la population civile, à savoir des déplacements, des violations des droits humains et des violences sexuelles liées aux conflits. Je vois des signes encourageants dans le processus conduit à Rome par la Communauté de Sant’Egidio de concert avec l’Autorité intergouvernementale pour le développement, et dans les efforts qui sont déployés pour intégrer l’Alliance des mouvements d’opposition du Soudan du Sud dans les instances du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l’application des dispositions transitoires de sécurité à partir du 1er janvier 2021.

101. Je demeure inquiet face à la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité, qui est véritablement au point mort, alors même qu’une série de défections du côté des parties a conduit à une instabilité croissante et a sapé la confiance. Les effets conjugués d’une réalisation lente des objectifs politiques de référence et du retard pris dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité expliquent, entre autres facteurs, pourquoi la violence intercommunautaire continue d’être hors de contrôle dans tout le Soudan du Sud. Il est impératif d’appliquer l’Accord revitalisé rapidement et de manière substantielle, y compris les dispositions transitoires de sécurité, pour préserver la dynamique. En conséquence, j’engage vivement les parties à manifester la volonté politique requise pour faire progresser la mise en œuvre desdites dispositions, notamment à mobiliser d’urgence les ressources nécessaires à la promotion du premier groupe des forces unifiées nécessaires et à formuler clairement une politique générale du secteur de la sécurité.

102. Je note avec préoccupation que le nombre des violations de l’accord sur le statut des forces recensées par la MINUSS a considérablement augmenté et je souligne que les patrouilles effectuées par la Mission et les autres tâches qu’elle est chargée d’accomplir ne sont pas soumises à approbation. Je trouve toutefois encourageant que le Gouvernement ait pris des mesures pour lever les obstacles administratifs. J’appelle l’attention sur l’obligation qui incombe aux autorités d’assurer à la MINUSS la possibilité de s’acquitter sans entrave de toutes les activités inscrites à son mandat.

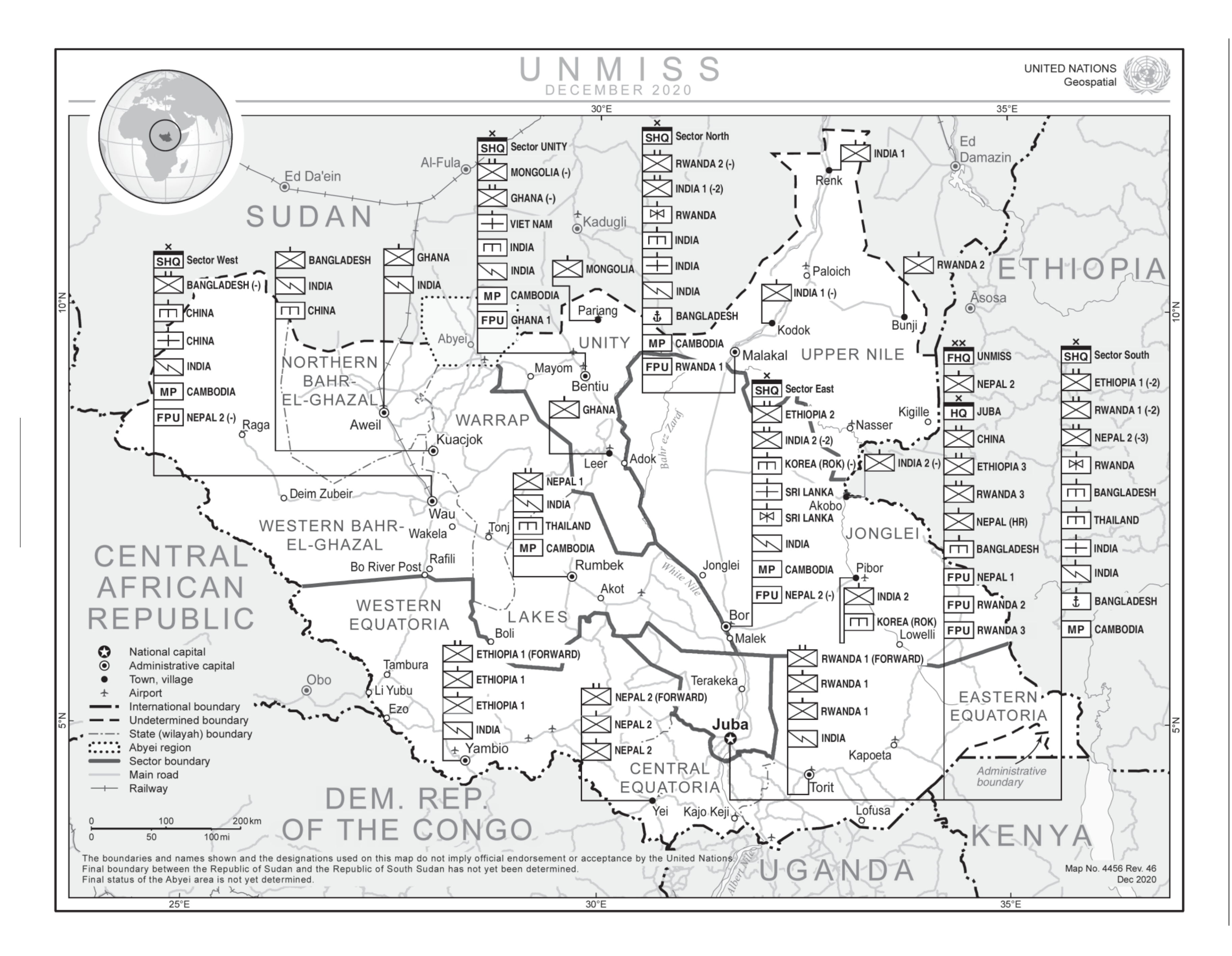
103. La violence dirigée contre les partenaires humanitaires et leurs moyens reste à un niveau élevé, ce qui est inacceptable. Il est odieux d’assassiner des travailleurs humanitaires, d’en blesser d’autres et de détruire leurs biens. Le Gouvernement provisoire d’union nationale revitalisé doit prendre des mesures strictes pour protéger le personnel, les opérations et les moyens humanitaires et pour que soient diligentées des enquêtes exhaustives sur les attaques commises, de sorte à faire répondre de ces actes ceux qui en sont responsables.

104. Dans ce contexte difficile, je félicite les partenaires humanitaires qui ont donné plus d'envergure à leurs opérations de secours, je remercie les partenaires donateurs pour leur soutien qui a sauvé des vies et j'exhorte la communauté internationale à continuer de verser des contributions généreuses afin de combler le déficit de financement existant ; au 5 novembre, le plan de réponse humanitaire, d'un montant de 1,9 milliard de dollars, n'était financé qu'à hauteur de 836 millions.

105. En dépit des difficultés susmentionnées, la stabilité politique s'est améliorée dans l'ensemble du Soudan du Sud, ce qui inspire un optimisme prudent. Dans le contexte de la transformation des sites de protection des civils, appelés à devenir des camps de déplacés, le Gouvernement sud-soudanais, avec l'appui technique de la MINUSS, est parvenu à prendre en main et à diriger ces sites. Je félicite la Mission d'avoir mené un processus consultatif en étroite coordination avec les partenaires humanitaires et d'avoir entretenu un dialogue avec les pouvoirs publics et les réfugiés, et je compte que la transformation des sites restants se fasse de manière tout aussi inclusive et transparente. À cet égard, la Mission prévoit une simplification générale des composantes militaire et de police, qui résultera du changement de désignation des sites de protection des civils. Les ressources qui étaient auparavant allouées à ces sites seront à nouveau disponibles pour être mobilisées au bénéfice des zones de tension, où le besoin de protection des civils est le plus grand. En outre, ces ressources libérées peuvent être réaffectées à un renforcement conséquent des capacités et à l'appui technique à l'état de droit et aux institutions de la chaîne judiciaire, de sorte à remédier à l'impunité des responsables de graves violations des droits humains, notamment celles qui sont commises contre les enfants et les femmes. La composante civile pourra ainsi mieux accompagner le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé en lui fournissant une aide stratégique, notamment pour ce qui est de l'action menée dans le secteur de la sécurité et des préparatifs électoraux. J'approuve donc l'action graduelle, novatrice et prospective que mène la MINUSS pour continuer de s'adapter à l'évolution du contexte opérationnel et être ainsi à même d'aider le Gouvernement et de répondre aux besoins de la population sud-soudanaise.

106. Les résultats obtenus à l'issue de l'examen stratégique, auquel il a été procédé conformément à la résolution 2514 (2020) du Conseil de sécurité, en vue d'une reconfiguration possible du mandat de la MINUSS et de ses composantes civile, militaire et de police, afin de tenir compte de l'évolution du processus de paix, seront communiqués au Conseil à brève échéance.

107. Je remercie le personnel en tenue et le personnel civil de la MINUSS ainsi que mon représentant spécial, David Shearer, lesquels, malgré les problèmes engendrés par la pandémie, continuent d'œuvrer inlassablement à l'exécution du mandat des Nations Unies pour le Soudan du Sud. Je remercie également les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. J'exprime ma gratitude à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires humanitaires, qui apportent une assistance vitale dans tout le pays, souvent dans des conditions d'insécurité. En dernier lieu, je salue l'action indispensable menée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ; le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat ; le Secrétaire exécutif de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Workneh Gebeyehu ; l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Ismail Wais ; ainsi que la Communauté de Sant'Egidio, en vue d'assurer la paix au Soudan du Sud.


UNMISS
DECEMBER 2020
UNITED NATIONS
Geospatial
SUDAN
ETHIOPIA
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
DEM. REP. OF THE CONGO
UGANDA
KENYA
UPPER NILE
UNITY
NORTHERN BAHR-EL-GHAZAL
WARRAP
WESTERN BAHR-EL-GHAZAL
LAKES
JONGLEI
WESTERN EQUATORIA
CENTRAL EQUATORIA
EASTERN EQUATORIA
Juba
Malakal
Renk
Paloich
Kodok
Bunji
Nasser
Kigille
Akobo
Pibor
Lowelli
Bor
Malek
Jonglei
Terakeka
Yei
Kajo Keji
Lofusa
Torit
Kapoeta
Bentiu
Mayom
Pariang
Leer
Adok
Rumbek
Akot
Tonj
Wau
Wakela
Kuacjok
Aweil
Raga
Deim Zubeir
Rafili
Bo River Post
Boli
Yambio
Tambura
Li Yubu
Ezo
Obo
Abyei
Ed Da'ein
Al-Fula
Kadugli
Ed Damazin
Asosa
White Nile
Bahr ez Zaraf
Albert Nile
Administrative boundary
SHQ Sector West
BANGLADESH (-)
CHINA
CHINA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 2 (-)
BANGLADESH
INDIA
CHINA
GHANA
INDIA
SHQ Sector UNITY
MONGOLIA (-)
GHANA (-)
VIET NAM
INDIA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU GHANA 1
MONGOLIA
GHANA
NEPAL 1
INDIA
THAILAND
MP CAMBODIA
SHQ Sector North
RWANDA 2 (-)
INDIA 1 (-2)
RWANDA
INDIA
INDIA
INDIA
BANGLADESH
MP CAMBODIA
FPU RWANDA 1
INDIA 1
INDIA 1 (-)
RWANDA 2
SHQ Sector East
ETHIOPIA 2
INDIA 2 (-2)
KOREA (ROK) (-)
SRI LANKA
SRI LANKA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL 2 (-)
INDIA 2 (-)
INDIA 2
KOREA (ROK)
FHQ UNMISS
NEPAL 2
HQ JUBA
CHINA
ETHIOPIA 3
RWANDA 3
NEPAL (HR)
BANGLADESH
FPU NEPAL 1
FPU RWANDA 2
FPU RWANDA 3
SHQ Sector South
ETHIOPIA 1 (-2)
RWANDA 1 (-2)
NEPAL 2 (-3)
RWANDA
BANGLADESH
THAILAND
INDIA
INDIA
BANGLADESH
MP CAMBODIA
RWANDA 1 (FORWARD)
RWANDA 1
RWANDA 1
INDIA
NEPAL 2 (FORWARD)
NEPAL 2
NEPAL 2
ETHIOPIA 1 (FORWARD)
ETHIOPIA 1
ETHIOPIA 1
INDIA
National capital
Administrative capital
Town, village
Airport
International boundary
Undetermined boundary
State (wilayah) boundary
Abyei region
Sector boundary
Main road
Railway
0 100 200 km
0 50 100 mi
10°N
5°N
25°E
30°E
35°E
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
Final status of the Abyei area is not yet determined.
Map No. 4456 Rev. 46
Dec 2020